



RÉUNION PLÉNIÈRE, LE CAP, 15-17 FÉVRIER 2006 RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

Le Groupe d'action financière (GAFI) et le Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) ont tenu leur première réunion Plénière conjointe au Cap, en Afrique du Sud, en vue de renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région (LAB/CFT). Cette réunion constitue la seconde réunion Plénière du GAFI sous Présidence sud-africaine ainsi que la première réunion conjointe du GAFI avec l'un de ses organismes associés sur le continent africain.

Réunion plénière conjointe

400 délégués provenant de 44 pays et territoires membres du GAFI et du GABAOA ont discuté des moyens à envisager pour créer des infrastructures anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme efficaces dans les pays émergents. Ont été notamment débattues les questions relatives à l'identification du client, l'interaction entre les exigences de la lutte anti-blanchiment et la facilitation de l'accès aux services bancaires, le trafic transfrontière des produits du crime ainsi que l'importance de la mise en place de mesures de LAB/CFT dans les économies où prédominent les transactions en espèces. La réunion Plénière s'est également penchée sur la question des liens entre corruption et blanchiment de capitaux, et a discuté les réponses spécifiques qui peuvent être apportées à cette problématique dans les pays d'Afrique orientale et australe.

Suite à la réunion conjointe avec le GABAOA, le GAFI a poursuivi sa réunion Plénière et a abordé un certain nombre de questions:

Adhésion au GAFI

Le GAFI continue d'examiner la possibilité de son élargissement qui consisterait à accueillir de nouveaux pays membres. La Chine a fait des progrès notables afin de satisfaire aux exigences liées à l'adhésion, et le GAFI espère pouvoir mener l'évaluation mutuelle de la Chine au cours de l'année dans le but de parachever son accession au statut de membre. L'Inde a également réaffirmé son engagement à accéder à ce même statut, et le Président du GAFI envisage de s'y rendre en visite officielle dans un proche avenir.

Lutte contre le financement du terrorisme

Le GAFI a adopté une note interprétative qui clarifie les exigences liées à la Recommandation spéciale VIII sur les organismes à but non lucratif. Cette note reprend en les détaillant les objectifs de la Recommandation spéciale et identifie les mesures spécifiques que les pays devraient adopter afin de s'assurer que le secteur non lucratif n'est pas utilisé à des fins de financement du terrorisme. Le GAFI a entamé l'examen d'un certain nombre de régimes nationaux qui organisent le gel et la confiscation des avoirs terroristes. Cet examen vise à renforcer davantage l'efficacité des mesures existantes.

Évaluations mutuelles

Le GAFI continue d'évaluer le niveau et l'effectivité de la mise en oeuvre des 40+9 Recommandations sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il vient d'ailleurs d'achever deux nouvelles évaluations mutuelles– celles de l'Irlande et de la Suède. Ces pays sont les sixième et septième membres du GAFI à faire l'objet d'un examen au cours du troisième cycle d'évaluations mutuelles basé sur les normes très complètes adoptées par le GAFI en 2003. Des résumés détaillés de ces rapports seront disponibles sur le site Internet du GAFI et les rapports seront publiés dans les semaines à venir dans leur intégralité.

Pays et Territoires Non Coopératifs (PTNC)

Le Myanmar et le Nigeria ont été maintenus sur la liste des pays et territoires qui ne coopèrent pas aux effets de la communauté internationale dans la lutte contre le blanchiment de capitaux. Le GAFI se félicite des progrès accomplis par ces pays mais leur recommande vivement de mettre en oeuvre l'intégralité des réformes adoptées afin d'être, dans l'avenir, retirés de la liste. Le GAFI a pris note des efforts continus de l'Indonésie, des Philippines, et de l'Ukraine suite à leur retrait de la liste PTNC et a, par conséquent, cessé de surveiller directement la mise en oeuvre des réformes dans ces pays.

Mise en oeuvre des standards du GAFI et approche du secteur privé

Une des responsabilités du GAFI est de s'assurer que ses normes sont mises en oeuvre uniformément et efficacement. Le Groupe continue ainsi à contrôler et à affiner les normes et procédures d'évaluation auxquelles il a recours au même titre que les organismes régionaux de type GAFI, le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale. Les initiatives de formation impulsées par le GAFI, les organismes régionaux et les Institutions Financières Internationales complètent cet exercice. En outre, le GAFI reprend ses efforts de dialogue avec le secteur privé sur les questions de mise en oeuvre des normes du Groupe d'Action. Une réunion avec des représentants du secteur privé s'est tenue à Bruxelles en Décembre 2005. Les discussions ont porté sur les mesures de vigilance relatives aux clients (*customer due diligence*) et aux enjeux liés à une approche fondée sur le risque dans la mise en oeuvre des Recommandations. Le GAFI a adopté un plan d'action visant à une collaboration plus étroite et davantage de dialogue avec les représentants du secteur privé.

Les Typologies du GAFI

Le GAFI, conjointement avec GAFISUD, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en Amérique du sud, ont organisé une réunion d'experts à Rio de Janeiro en Novembre 2005. Cette réunion, à laquelle près de 45 pays ont assisté, s'inscrit dans le projet du GAFI visant à étudier, d'un point de vue global, les tendances et méthodes du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Les études en cours portent sur les vulnérabilités des nouvelles technologies de paiement au regard du blanchiment de capitaux, l'utilisation abusive des fiducies et sociétés et l'exposition des transactions commerciales internationales au blanchiment de capitaux. Une étude est menée conjointement avec GAFISUD sur les schémas complexes de blanchiment dans le contexte propre de l'Amérique du Sud. Le GAFI poursuit ses efforts visant à affiner davantage les procédures d'analyse facilitant l'identification des indicateurs et tendances. Sur les sujets cités précédemment, le GAFI publiera une série de rapports courant 2006.

Liens entre les enjeux de la lutte contre la corruption et ceux de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le GAFI souhaite traiter de la question des liens entre corruption et blanchiment de capitaux/financement du terrorisme sans empiéter sur les travaux menés actuellement par d'autres organisations internationales. Pour comprendre ces liens, le GAFI compte plus particulièrement travailler avec le Groupe Asie-Pacifique, le Groupe Eurasie, le GABAOA et GAFISUD.

La troisième réunion Plénière du GAFI sous présidence sud-africaine aura lieu en juin 2006, à Paris.

***Professeur Kader Asmal
Président du Groupe d'action financière
Le Cap, 17 février 2006***

Note aux éditeurs :

1. Pour plus d'information, les journalistes sont invités à contacter Helen Fischer, Relations presse de l'OCDE (Tél. : +33 1 45 24 80 97 ou helen.fisher@oecd.org), ou le Secrétariat du GAFI, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16 (Tél.: +33 1 45 24 79 45 ; fax: +33 1 44 30 61 37 ou e-mail: contact@fatf-gafi.org).

2. Des informations supplémentaires sur le GAFI, ses efforts pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et la liste actuelle des pays et territoires non coopératifs sont disponibles sur le site : <http://www.fatf-gafi.org>.

3. Le GAFI est un organisme intergouvernemental dont le but est de développer et promouvoir des politiques, tant nationales qu'internationales, visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Secrétariat du GAFI est situé au siège de l'OCDE.

4. Les 33 Pays et Gouvernements membres du GAFI sont : l'Argentine ; l'Australie ; l'Autriche ; la Belgique ; le Brésil ; le Canada ; le Danemark ; la Commission Européenne ; la Finlande ; la France ; l'Allemagne ; la Grèce ; Le Conseil de Coopération du Golfe ; Hong-Kong, Chine ; l'Islande ; l'Irlande ; l'Italie ; le Japon ; le Luxembourg ; le Mexique ; le Royaume des Pays-Bas ; la Nouvelle-Zélande ; la Norvège ; le Portugal ; la Fédération de Russie ; Singapour ; l'Afrique du Sud ; l'Espagne ; la Suède ; la Suisse ; la Turquie ; le Royaume-Uni ; et les États-Unis. La République Populaire de Chine a le statut d'observateur.

Les membres du GABAOA sont : le Botswana ; le Kenya ; le Lesotho ; Malawi ; l'Île Maurice ; le Mozambique ; la Namibie ; les Seychelles ; l'Afrique du Sud ; le Swaziland ; la Tanzanie ; l'Ouganda ; la Zambie et le Zimbabwe.

Le GAFI et le GABAOA font partie d'un réseau international destiné à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce réseau comprend également d'autres organismes régionaux : le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux ; le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC), le Groupe Eurasie ; GAFISUD, le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) et Moneyval. Le Groupe des organismes de supervision bancaire offshore (GOSBO) fait également partie de ce réseau.